|  |  |
| --- | --- |
| LOGO TAHOERAA 2012 .jpg | **TAHOERAA HUIRAATIRA** |

***Le groupe à l’Assemblée***

***vendredi 24 mai 2013***

**La résolution demandant un scrutin d’autodétermination**

**adoptée en commission**

La commission des institutions et des relations internationales de l’Assemblée de la Polynésie française a adopté ce vendredi matin la proposition de résolution, déposée par M. Edouard Fritch, demandant à ce que le scrutin d’autodétermination prévu à l’article 53 de la Constitution française soit mis en œuvre.

Ce texte a été adopté grâce au vote unanime des élus des groupes Tahoeraa Huiraatira et A Tia Porinetia. L’UPLD n’a pas participé au vote.

Le débat en séance plénière interviendra le jeudi 30 mai, date à laquelle l’Assemblée se réunira pour sa quatrième séance, ainsi qu’en a décidé la conférence des présidents qui s’est réunie en fin de matinée.

La demande de consultation des électeurs de la Polynésie française qui figure dans cette proposition de résolution entend répondre à l’initiative déplacée et autoritariste lancée par les indépendantistes et reprise sous forme de résolution par l’Assemblée générale des Nations Unies